

La “France d’après” doit mettre un terme aux chasses traditionnelles

Tribune de Loïc Dombreval et de 62 parlementaires

Les Français manifestent des attentes de plus en plus fortes en matière de protection de la biodiversité comme de prise en compte du bien-être animal. Les conditions sont-elles aujourd’hui propices à l’émergence d’une chasse modernisée, en phase avec les enjeux de conservation des habitats naturels et de lutte contre l’érosion de la biodiversité ordinaire ? La diminution constante du nombre de pratiquants (2,5 millions dans les années 1970, moins de la moitié aujourd’hui), l’évolution de la connaissance scientifique et des mentalités, une certaine évolution des pratiques cynégétiques est de fait engagée. Mais elle est loin d’être visible par l’opinion publique à ce jour notamment à cause de la défense de pratiques dépassées qui desservent la chasse dans son ensemble. Ces pratiques archaïques persistantes sont devenues politiquement indéfendables.

Les chasses traditionnelles ont une forte connotation négative qui pèse lourdement sur la réputation des chasseurs et la perception de la chasse en général. Parmi celles-ci citons :

- Le déterrage des blaireaux et des renards, ou vénerie souterraine, qui consiste à extraire l’animal de son terrier grâce à une pince métallique puis à l’achever à la dague ou au fusil.
- La chasse à la glu, qui consiste à piéger des oiseaux avec de la colle.
- La chasse à la matole, qui piège l’oiseau dans une cage.
- La chasse à la tenderie, seulement autorisée dans une soixantaine de communes qui consiste à piéger les grives à l’aide de collets suspendus.
- La chasse à la tendelle qui est un dispositif qui écrase l’oiseau avec une pierre dite assommoir.

« Ces modes de capture n’échappent à la qualification de braconnage qu’à titre dérogatoire sur une portion limitée du territoire français ou pour une espèce donnée »

Concertation. Toutes ces chasses se caractérisent par un stress majeur, une mise à mort souvent indigne et/ou une dimension non sélective qui frappe des espèces non cibles, parfois protégées. Ces pratiques sont insoutenables du point de vue du respect des êtres sensibles que sont les animaux, et à l’opposé d’une chasse qui se voudrait moderne et éthique. D’ailleurs, ces modes de capture n’échappent à la qualification de braconnage qu’à titre dérogatoire, sur une portion limitée du territoire français ou pour une espèce donnée. Ils sont sanctionnés sévèrement en toute autre circonstance. Ainsi, la chasse à la glu est illégale et donc interdite partout en France, à l’exception de cinq départements, dont les Bouches-du-Rhône, département qui au passage accueillera en janvier 2021 le... congrès mondial de la nature de l’Union internationale pour la conservation de la nature.

Il nous semble donc urgent d’acter l’abandon définitif de ces chasses traditionnelles, pratiques incompatibles avec la reconnaissance du bien-être animal et avec l’exigence éthique que la chasse du XXI^e siècle appelle de ses vœux. Les chasseurs pourraient ainsi démontrer leur volonté et capacité de modernisation en se délestant volontairement de certains modes de chasse et de pratiques objectivement cruelles. Pour ce dossier et plus que jamais, l’heure est à l’écoute et au débat. L’arrêt des chasses traditionnelles pourrait se faire progressivement, sur un nombre d’années à définir en concertation avec le monde de la chasse, en mettant par exemple en œuvre un dispositif de quotas dégressifs de prélèvements.

Loïc Dombreval, député des Alpes-Maritimes, président du groupe d’études « condition animale » et 62 députés et sénateurs.

Les signataires :

Eric Alauzet, député du Doubs ; Arnaud Bazin, sénateur du Val-d'Oise ; Aurore Bergé, députée des Yvelines ; Bertrand Bouyx, député du Calvados ; Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes ; Guy Bricout, député du Nord ; Anne-France Brunet, députée de la Loire-Atlantique ; Carole Bureau-Bonnard, députée de l'Oise ; Philippe Chassaing, député de la Dordogne ; Jean-Charles Colas-Roy, député de l'Isère ; Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique ; Yolaine de Courson, députée de la Côte-d'Or ; Typhanie Degois, députée de la Savoie ; Jennifer De Temmerman, députée du Nord ; Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne ; Catherine Dumas, sénatrice de Paris ; Laurent Garcia, député de Meurthe-et-Moselle ; Florence Granjus, députée des Yvelines ; Emilie Guerel, députée du Var ; Yannick Haury, député de la Loire-Atlantique ; Dimitri Houbron, député du Nord ; Hubert Julien-Laferrière, député du Rhône ; Claudine Kaufmann, sénatrice du Var ; Stéphanie Kerbarh, députée de Seine-Maritime ; Anissa Khedher, députée du Rhône ; Yannick Kerlogot, député des Côtes-d'Armor ; Fiona Lazaar, députée du Val-d'Oise ; Michel Lauzzana, député du Lot-et-Garonne ; Vincent Ledoux, député du Nord ; Patricia Lemoine, députée de Seine-et-Marne ; Marion Lenne, députée de la Haute-Savoie ; Brigitte Lherbier, sénatrice du Nord ; Jacques Marilossian, député des Hauts-de-Seine ; Didier Martin, député de la Côte-d'Or ; Marjolaine Meynier-Millefert, députée de l'Isère ; Jean-Michel Mis, député de la Loire ; Claire O'Petit, députée de l'Eure ; Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire ; Anne-Laurence Petel, députée des Bouches-du-Rhône ; Maud Petit, députée du Val-de-Marne ; Valérie Petit, députée du Nord ; Florence Provendier, députée des Hauts-de-Seine ; Didier Rambaud, sénateur de l'Isère ; Hugues Renson, député de Paris ; Cécile Rilhac, députée du Val-d'Oise ; Laëtitia Romeiro Dias, députée de l'Essonne ; Lauriane Rossi, députée des Hauts-de-Seine ; Alice Thourot, députée de la Drôme ; Jean-Louis Touraine, député du Rhône ; Elisabeth Toutut-Picard, députée de la Haute-Garonne ; Nicole Trisse, députée de la Moselle ; Frédérique Tuffnell, députée de la Charente-Maritime ; Alexandra Valetta-Ardisson, députée des Alpes-Maritimes ; André Vallini, sénateur de l'Isère ; Laurence Vanceunbrock, députée de l'Allier ; Sylvie Vermeuillet, sénatrice du Jura ; Corinne Vignon, députée de la Haute-Garonne ; Cédric Villani, député de l'Essonne ; Stéphane Viry, député des Vosges ; Michèle Vullien, sénatrice du Rhône ; Hélène Zannier, députée de la Moselle ; Jean-Marc Zulesi, député des Bouches-du-Rhône.